

# BULLETIN 2026

## BIENFAITEUR

Période du 01/01/2026 au 31/12/2026

J'ai lu et j'accepte les Conditions Générales au verso

### COTISATION ANNUELLE PERSONNE NON RATTACHÉE AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**90 €\*minimum Soit 30,60 € après réduction d'impôt**

**BIENFAITEUR** - Je souhaite verser la somme de

.....**\* montant libre à partir de 91 €**

Merci de préciser le cas échéant (à titre de statistiques internes):

Je fais partie des Métiers de la Sécurité Intérieure  
*Préciser Justice – Défense – Douane – Pompiers – Police Municipale... :*

Je suis Camping-Cariste  Aucune de ces situations

**\*Association loi 1901 Reconnue d'Utilité Publique, « l'ensemble des versements effectués ouvre droit à une réduction d'impôt égale à 66% dans la limite de 20% du revenu imposable pour les personnes physiques et une réduction d'impôt égale à 60% dans la limite de 5% du chiffre d'affaires pour les entreprises ».**

### IDENTIFICATION ADHÉRENT

Nom :	Prénom :
-------	----------

Adresse :

Complément :

Code Postal : Ville :

Email personnel : @

Téléphone : (portable souhaité) Né(e) le : J J M M A A A A

- En cochant cette case, je refuse de recevoir les communications de l'Anas et de ses partenaires (Newsletters, Promotions, Magazines)  
 En cochant cette case, je refuse de recevoir les communications par SMS de l'Anas.

\*\*\*

#### Je choisis mon mode de Paiement

- Je paie l'intégralité de la cotisation par chèque à l'ordre de l'ANAS, j'envoie ce bulletin accompagné du chèque par courrier.  
 Je paie l'intégralité de la cotisation par prélèvement unique - remplir le mandat ci-dessous en précisant le montant  
 Je paie par prélèvements trimestriels - remplir le mandat ci-dessous en précisant le montant

Pour les paiements par prélèvement, j'envoie ce bulletin signé, accompagné d'un RIB par email à : [adherer@anas.asso.fr](mailto:adherer@anas.asso.fr) ou par courrier  
**ANAS - Service Adhésion – 18 Quai de Polangis – CS 30005 – 94345 JOINVILLE-LE-PONT CEDEX**

#### MANDAT DE PRÉLÈVEMENT



#### JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (RIB)

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA : FR98 ZZZ 288373

ASSOCIATION NATIONALE D'ACTION SOCIALE – 18 QUAI DE POLANGIS – 94340 JOINVILLE-LE-PONT FRANCE

BANQUE : .....

BIC : .....

IBAN : .....

.....

.....

.....

.....

.....

MONTANT À PRÉLEVER : ..... €

FAIT À : .....

SIGNATURE :

LE : ...../...../.....

**L'ANAS est un idéal de vie. Être anasien c'est :**  
**Pratiquer une solidarité active, généreuse et désintéressée ;**  
**Lutter contre l'indifférence et les idées reçues ;**  
**Défendre la dignité de l'Être Humain.**

## LES ADHÉSIONS

### **A. Vous êtes employé de l'État rattaché au ministère de l'Intérieur :**

⇒ Complétez le formulaire d'adhésion « **MEMBRE ACTIF** »

Le statut de membre actif vous donne accès aux Villages Vacances Anas, aux ventes privées, aux promotions saisonnières et aux offres réservées aux adhérents. Vous recevez l'ensemble de nos publications papier et dématérialisées (Vac'anas, Echo du Policier, Newsletters...). En cas de besoin, l'ANAS peut vous faire bénéficier d'aides sociales ou financières, de logements d'urgence et de soutien psychologique au travers de ses Réseaux.

### **B. Vous n'êtes pas fonctionnaire du ministère de l'Intérieur, mais vous êtes ayant droit d'un adhérent de notre association, agent du ministère de l'Intérieur**

⇒ Complétez le formulaire « **AYANT DROIT** »

Ce statut vous donne droit : à l'accès aux Villages Vacances Anas, aux ventes privées, aux promotions saisonnières et aux offres réservées aux adhérents. Vous recevez l'ensemble de nos publications papier et dématérialisées (Vac'anas, Echo du Policier, Newsletters...).

### **C. Vous n'êtes pas fonctionnaire du ministère de l'Intérieur, mais vous souhaitez devenir membre et soutenir nos actions en qualité de bienfaiteur**

⇒ Complétez le formulaire « **BIENFAITEUR** »

Ce statut vous donne droit : à l'accès aux Villages Vacances Anas, aux ventes privées, aux promotions saisonnières et aux offres réservées aux adhérents. Vous recevez l'ensemble de nos publications papier et dématérialisées (Vac'anas, Echo du Policier, Newsletters...).

### **D. Vous souhaitez uniquement faire un Don à notre association pour soutenir nos actions et nos missions auprès des personnels de la Police Nationale et des agents du ministère de l'Intérieur :**

⇒ Complétez le formulaire « **DONATION** »

Vous recevez nos publications papier et/ou dématérialisées Vac'anas et Newsletters.

Si votre don est supérieur ou égal à 90 € vous aurez également la possibilité de réserver des séjours dans nos Villages Vacances Anas.

## CONDITIONS GÉNÉRALES

- L'intégralité de la cotisation est due pour l'année civile en cours, quelle que soit la date d'adhésion.
- L'adhésion par prélèvement « **membre actif** » est un engagement annuel renouvelé au 1<sup>er</sup> janvier par tacite reconduction pour une période équivalente, sauf résiliation par courrier signé de votre main à envoyer par courrier postal simple ou par email à [adherer@anas.asso.fr](mailto:adherer@anas.asso.fr) au plus tard le 31 décembre.
- Les cotisations « **membre actif** » sont payables :
  - Soit en 1 fois en totalité par chèque ou par prélèvement <sup>(1)</sup>
  - Soit par prélèvements trimestriels pour la cotisation à 88 € <sup>(1)</sup>
  - Soit par prélèvements semestriels pour la cotisation à 44 € <sup>(1)</sup>
- Toute résiliation reçue en cours d'année sera prise en compte le 31 décembre de cette même année. Les prélèvements trimestriels qui sont une facilité de paiement, sont maintenus jusqu'à la dernière échéance.
- La contribution « **bienfaiteur** » (dont Camping-Car et Métiers de la sécurité Intérieure) est payable par chèque en 1 fois en totalité, par prélèvement unique au début du trimestre suivant la date d'adhésion ou par prélèvement trimestriel. Ces modes de paiement ne sont pas assujettis au renouvellement automatique.
- La contribution « **donateur** » est payable par chèque en 1 fois en totalité.
- Les prélèvements sont effectués : le 1<sup>er</sup> février, le 1<sup>er</sup> avril, le 1<sup>er</sup> juillet et le 1<sup>er</sup> octobre  
Pour une adhésion en cours d'année, le montant total sera réparti sur le nombre de prélèvements restant à venir.  
Exemples :      Adhésion de 88 € en mars : vous serez prélevé de 29.58 € le 1<sup>er</sup> avril, le 1<sup>er</sup> juillet et le 1<sup>er</sup> octobre  
                  Adhésion de 88 € en août vous serez prélevé de 88 € le 1<sup>er</sup> octobre
- Un prélèvement rejeté pour défaut de provision ou changement de RIB dont nous n'avons pas connaissance, est représenté le trimestre (ou semestre) suivant en plus du montant prévu pour le trimestre (ou semestre) en cours.

Les informations personnelles recueillies sur les bulletins d'adhésion sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent en s'adressant au référent RGPD par email à :

[rpd@anas.asso.fr](mailto:rpd@anas.asso.fr)

<sup>(1)</sup> Des frais bancaires de 0,25 € sont appliqués sur chaque prélèvement.